VILLE DE CLERMONT FERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **21 décembre 2017 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt et un décembre deux mille dix sept**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 14 décembre 2017, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Patricia GUILHOT, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jean-Pierre LAVIGNE, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL, Guillaume VIMONT**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Manuela FERREIRA DE SOUSA à Monique BONNET, Marianne MAXIMI à Alparslan COSKUN, Christian PORTEFAIX à Philippe BOHELAY, Laurence SCHLIENGER à Patricia GUILHOT**
Excusé(e)s :	**François BARRIÈRE, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX**
Absent(e)s :	**Anne FAUROT**
Secrétaire :	**Florent NARANJO**

Monsieur Grégory BERNARD quitte la séance pendant le débat de la question n°7 et donne pouvoir à Madame Marion CANALES.
A la demande de Monsieur Alain LAFFONT pour le groupe France Insoumise, la question n°10 est scindée en deux :
- n°10 : Prise de participation dans la SCIC « Epicentre Cowork »
- n°10bis : Désignation d'un représentant de la Ville au sein de l'Assemblée Générale de la SCIC « Epicentre Cowork »

Rapport N° 28

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU TITRE DES CONGRES A L'ASSOCIATION CEUX DE VERDUN LEURS DESCENDANTS ET LEURS AMIS

Créée en 1923 à l'initiative d'anciens combattants, l'association Ceux de Verdun est aujourd'hui une fédération nationale regroupant les amicales de chaque région de France. Elle a notamment pour objet la conservation de la mémoire des morts de la bataille de Verdun et des valeurs portées par ces combattants et la préservation de la reconnaissance officielle de la Médaille de Verdun, qu'elle délivre à titre posthume. Elle célèbre également chaque année l'anniversaire de la bataille de Verdun par sa participation à la cérémonie nationale.

A l'occasion de la dernière année du centenaire de la Première Guerre Mondiale, la branche puy-dômoise de l'association organisera pour la première fois en province, à Clermont-Ferrand (Hôtel Vialatte), les 21 et 22 avril 2018, le congrès annuel de sa Fédération Nationale (traditionnellement organisé chaque année à Paris).

L'événement rassemblera l'ensemble des représentants des associations départementales de Ceux de Verdun et une association suisse, soit une quarantaine de participants, pour un compte rendu des activités et des projets futurs de la Fédération. Une cérémonie sera également organisée au monument aux morts de la place Salford, suivie d'une réception en mairie et d'une visite du musée "Art et artisanat des Combattants 14/18". D'autres visites emblématiques de la ville et du département sont également prévues (Aventure Michelin, Vulcania).

- Budget prévisionnel : 13 154 €
Subvention sollicitée : 5 000 €
Subvention proposée : 3 000 €

Le crédit inscrit au Budget Primitif 2017 en vue de l'octroi de subventions aux Congrès s'élève à 17 500 €.

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'attribuer la subvention proposée.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 23 décembre 2017

Pour le Maire et par délégation,
L'Adjointe déléguée aux Congrès

Marion CANALES

REÇU A LA PRÉFECTURE
DU PUY-DE-DÔME
26 DEC. 2017
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ